

14.02.2018 – 10:00 Uhr

Alliance des partenaires sociaux de l'industrie MEM contre l'«initiative de résiliation» de l'UDC

Zurich (ots) -

Les partenaires sociaux de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM) accordent une importance majeure au premier paquet d'accords bilatéraux pour la branche MEM helvétique. Ils s'engagent donc résolument contre l'«initiative de résiliation» de l'UDC et contre les récentes attaques de ce parti visant le partenariat social. L'initiative appelle à résilier la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE), ce qui rendrait automatiquement caducs tous les accords bilatéraux I. Le préjudice économique serait énorme pour l'industrie MEM et pour toute la main-d'oeuvre de cette branche d'activité.

L'industrie MEM emploie plus de 320 000 personnes en Suisse. Elle exporte près de 80% de sa production. Et 60% de ses exportations sont destinées à l'Union européenne (UE). L'UE est donc de loin le principal débouché de la branche. Les accords bilatéraux offrent aux entreprises un accès direct au marché intérieur européen. Or en plus de mettre fin à la libre circulation des personnes, un oui à l'«initiative de résiliation» ferait passer à la trappe tout le premier paquet d'accords bilatéraux.

Il est bien clair pour les partenaires sociaux de l'industrie MEM (Employés Suisse, Unia, Syna, Société suisse des employés de commerce, Association suisse des cadres, Swissmem/ASM) qu'un oui à l'«initiative de résiliation» causerait un énorme préjudice au marché du travail helvétique. C'est une attaque frontale contre la place industrielle suisse.

Aujourd'hui déjà, le marché du travail est asséché dans quatre importants segments de l'industrie MEM. La situation va encore s'aggraver au cours des prochaines années, ne serait-ce que pour des raisons démographiques. Autrement dit, il ne sera que partiellement possible de combler la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée en exploitant le potentiel local. Par conséquent, les entreprises sont tributaires de leur accès au marché du travail européen. En outre, nos institutions de recherche et de formation ont besoin d'échanges internationaux, afin de pouvoir continuer à proposer d'excellentes formations de base et continues sur sol suisse. La libre circulation des personnes permet que cette situation perdure.

Les conditions de travail de la main-d'oeuvre suisse sont protégées par les mesures d'accompagnement. Les mesures déjà en place ont fait leurs preuves et bénéficient à ce titre du soutien des partenaires sociaux de l'industrie MEM. En outre, à partir du 1er juillet 2018, il sera obligatoire d'annoncer les postes vacants. La main-d'oeuvre indigène au chômage aura désormais la priorité. Les partenaires sociaux soulignent par ailleurs l'importance majeure de la convention collective de travail (CCT) de l'industrie MEM.

Les partenaires sociaux de l'industrie MEM s'engagent pour une Suisse ouverte, pour le maintien des accords bilatéraux et pour de bonnes relations à long terme avec l'UE. Ils s'opposent donc à l'«initiative de résiliation» de l'UDC et la combattront résolument ensemble.

Citations des représentants des organisations signataires:

Hans Hess, président de Swissmem: «78% des entreprises de l'industrie MEM soulignent que pour elles, les accords bilatéraux sont importants sinon indispensables.»

Corrado Pardini, conseiller national, membre du comité directeur et responsable du secteur Industrie d'Unia: «La libre circulation des personnes crée des emplois et de la prospérité, pour autant que la main-d'oeuvre indigène soit dûment protégée face au dumping salarial. La libre circulation des personnes est par conséquent indissociable des mesures d'accompagnement et d'un partenariat social digne de ce nom, pour prévenir le dumping salarial et la discrimination de la main-d'oeuvre âgée. Et c'est notre tâche commune d'en garantir le bon fonctionnement.»

Thomas Feierabend, président d'Employés Suisse: «Employés Suisse est bien d'accord qu'il faut embaucher en priorité la main-d'oeuvre indigène. Nous ne pourrions toutefois jamais entièrement renoncer à la possibilité de recruter du personnel à l'étranger.»

Daniel Jositsch, conseiller aux États, président de la Société suisse des employés de commerce: «La Suisse a établi, grâce aux accords bilatéraux, un partenariat stable et de qualité avec l'UE. Nous avons directement accès à une vaste zone économique et aux institutions politiques de l'UE, avec lesquelles nous pouvons négocier sur pied d'égalité. Tant les employeurs que les salarié-e-s suisses en profitent.»

Arno Kerst, président de Syna: «Nous croyons en la place industrielle suisse - les employeurs comme les travailleurs réunis au sein du partenariat social. La libre circulation des personnes est un moteur d'innovation, et ses garde-fous garantissent de bonnes conditions de travail. Il ne faut donc pas la torpiller.»

Thomas Weibel, conseiller national, ASC: «Les accords bilatéraux sont un gage de succès pour l'économie suisse. Notre compétitivité et notre bien-être reposent sur la libre circulation des personnes.»

Contact:

Employés Suisse

Hansjörg Schmid, Communication et formation continue

tél. +41 44 360 11 21 / mobile +41 76 443 40 40

hansjoerg.schmid@angestellte.ch

Syndicat Unia

Philipp Zimmermann, porte-parole | Communication & Campagnes

tél. +41 31 350 23 03 / mobile +41 79 241 27 44

philipp.zimmermann@unia.ch

Syna - Le Syndicat

Dieter Egli, responsable de la communication

tél. +41 44 279 71 03 / mobile +41 79 336 63 93

dieter.egli@syna.ch

Société suisse des employés de commerce

Kathrin Gasser, responsable du marketing et de la communication

tél. +41 44 283 45 84 / mobile +41 79 209 44 88

kathrin.gasser@kfmv.ch

Association suisse des cadres ASC

Jürg Eggenberger, directeur

tél. +41 43 300 50 66

j.eggenberger@sko.ch

Swissmem / ASM

Ivo Zimmermann, responsable de la communication

tél. +41 44 384 48 50 / mobile +41 79 580 04 84

i.zimmermann@swissmem.ch

Philippe Cordonier, responsable pour la Suisse romande

tél. +41 21 613 35 85 / mobile +41 79 644 46 77

p.cordonier@swissmem.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053245/100812301> abgerufen werden.